



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 20 juillet 2009
D - 20090403

Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Musée des Beaux-Arts. Exposition François Dilasser.
Convention de co-organisation. Prix de vente. Signature.
Autorisation***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts va présenter, dans l'aile nord du musée, du 1er octobre 2009 au 31 janvier 2010, une exposition consacrée à François Dilasser «Les rois ont perdu leur couronne pour un chapeau ».

Cette exposition, co-produite par le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux et le Musée des Beaux-Arts et l'Artothèque de Brest, vient d'être présentée à Brest.

Elle réunit une soixantaine d'œuvres, peintures et dessins, de François Dilasser, qui constituent un univers tout à fait personnel.

L'œuvre de Dilasser se situe dans un réseau de filiations bien repérées, telles que celles de Roger Bissière, Jorn ou Dubuffet.

Cette exposition suit un ensemble de rétrospectives consacrées aux artistes aquitains et français du XX ème siècle, Bissière, Louttre B, Boissonnet, Lagoutte.

Une convention régit les devoirs et obligations des deux co-organisateurs.

Le Musée des Beaux-Arts de Brest a édité un catalogue de l'exposition au prix de vente public de 28 €. Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux prévoit d'en acheter 300 exemplaires au prix de 20 €, 250 exemplaires étant prévus à la vente, et 50 exemplaires pour les dons et échanges, avec une possibilité de réapprovisionnement.

150 affiches 120 x 176 cm seront imprimées pour cette exposition, 100 seront réservées à l'affichage et aux dons, 50 pour la vente à 5 € l'unité.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention et à appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération en date du
reçue en préfecture le

ci-après dénommée « Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-arts »

D'une part,

Et le Musée des Beaux-Arts de BREST METROPOLE OCEANE, 24 rue travers, 29200 Brest, représenté par Monsieur François Cuillandre, Président de Brest Métropole Régionale.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Musée des Beaux-Arts de Brest Métropole Océane et le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Bordeaux co-organisent une exposition consacrée à «François Dilasser »

Cette exposition s'est déroulée à Brest, du 21 mars au 15 juin 2008. Elle sera présentée à Bordeaux, du 1er octobre 2009 au 31 janvier 2010

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements du Musée des Beaux-Arts de Brest Métropole Océane et de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts.

Article 2 : Organisation

Les commissaires de l'exposition sont :

- Mme Françoise Daniel, directrice du Musée des Beaux-Arts de Brest
- Mr Olivier Le Bihan, directeur du Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Les œuvres sont choisies d'un commun accord entre les deux commissaires, avec la participation de F. Dilasser.

Un catalogue commun sera édité à l'occasion de cette exposition (prix de vente : 28 €)

Dans la mesure du possible, les musées feront apparaître sur leurs documents de communication, la mention de la co-organisation.

Article 3 : Engagements de Brest Métropole Océane

Le Musée des Beaux-Arts de Brest s'engage à prendre en charge :
le collectage des œuvres, y compris l'emballage, l'accrochage/décrochage des œuvres.

La muséographie de son exposition et sa communication.

Le Musée des Beaux-Arts de Brest prend en charge l'édition du catalogue, et le don de 80 catalogues à l'artiste.

Article 4 : Engagements de la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts

La ville de Bordeaux-musée des beaux arts s'engage :

- à prendre en charge le transport des œuvres à Bordeaux, et le retour aux prêteurs, y compris l'emballage/déballage.
- à fournir des textes pour le catalogue.
- à acheter 300 exemplaires du catalogue, au musée des beaux arts de Brest, au prix de 20 €
 - 250 exemplaires destinés à la vente
 - 50 exemplaires pour les dons et échanges.
- à prendre en charge l'accrochage/décrochage, la muséographie de l'exposition à Bordeaux et sa communication.

Article 5: Durée

La présente convention est établie jusqu'à la fin de l'exposition et au retour de toutes les œuvres
(30 mars 2010)

Article 6 : Résiliation

En cas de manquement aux engagements de la présente convention, après mise en demeure effectuée par lettre recommandée et restée sans effet sous un délai de quinze jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Toutefois, la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

Article 7: Litiges et contentieux

Tous les litiges relatifs auxquels la présente convention pourrait donner lieu seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Toutefois préalablement à l'engagement de toute procédure contentieuse, les parties s'efforceront de rechercher un accord à l'amiable et de se concilier dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la survenance de la contestation.

Article 8 : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Palais Rohan, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- Pour BREST METROPOLE OCEANE, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en 4 exemplaires
A Bordeaux, le

BREST METROPOLE REGIONALE Monsieur François Cuillandre	La Ville de Bordeaux Monsieur Alain JUPPE
---	--